



Bienvenue au CMPR Le Hohberg

Centre de Médecine Physique et de Réadaptation Le Hohberg

50 rue Rouhling
BP 11123
57216 SARREGUEMINES CEDEX
Tél. : 03 87 95 96 97
Fax. : 03 87 95 96 03
direction.hohberg@ugecam.assurance-maladie.fr
www.ugecam-nordest.fr

Vos interlocuteurs

Directeur :

Éric POTIER

Médecin coordonnateur :

Dr Claire VELY-POUTOT

Cadre coordonnateur :

Geneviève DIETRICH-CUMBO

Médecins

Dr Florin GRAMADA

Dr Laurence HENRION

Dr Mouaffak KOSAYYER

Dr Virginie NIEDERLENDER

Dr Birgit PATSOPOULOS

Dr Fatma SAHRAOUI

Dr Tobias SEIFERT

Dr Claire VELY-POUTOT

Une permanence médicale est assurée 24h/24h et 7j/7.

Moyens d'accès

Accès routier : par l'autoroute A4 ou A320, sortie Sarreguemines puis à Sarreguemines, voie de contournement Nord, sortie « le Hohberg ».

Ligne train : gare SNCF à Sarreguemines, TGV-ICE à Forbach (10km), Saarbrücken (15km).

Ligne bus : 129 devant l'établissement.

Stationnement

Le parking intérieur est réservé aux visiteurs et aux patients. Veuillez respecter les emplacements réservés aux personnes handicapées et ceux réservés au personnel.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des véhicules sur le parking.

Votre admission

Les admissions se font du lundi au vendredi. Vous serez accueillis à la réception pour réaliser les formalités administratives. Les différents membres de l'équipe soignante prendront le relais suivant une organisation établie. Veuillez à conserver votre Carte Nationale d'Identité et votre Carte Vitale et Complémentaire toujours avec vous durant votre séjour. Ils vous seront nécessaires lors de consultations extérieures ou de transfert vers un autre établissement de santé.

Vos soins

Un programme personnalisé, régulièrement réévalué en fonction de vos besoins et de vos capacités, est validé par l'équipe médicale. Il sera élaboré au plus près de votre admission.

L'ensemble des professionnels est à votre disposition pour vous accompagner durant votre séjour.

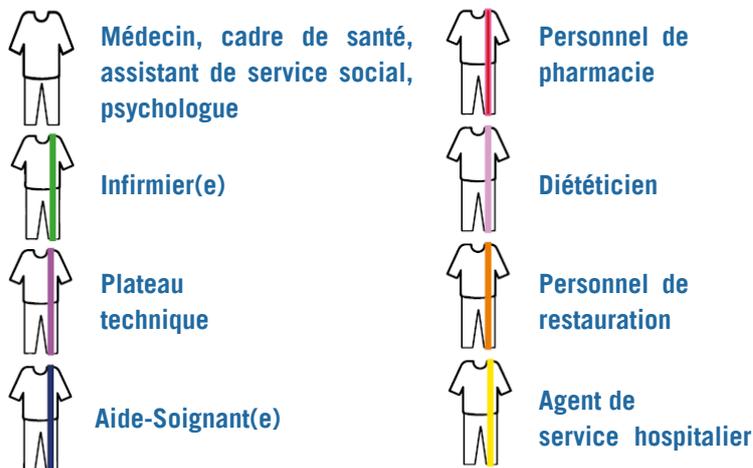
Les soins infirmiers sont prodigués 7 jours sur 7, 24h sur 24.

Vidéo surveillance

Nous vous informons que cet établissement est placé sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité. Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à l'accueil auprès duquel vous pouvez également exercer votre droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004.



Identification des tenues des professionnels



Vos repas

Pour les patients d'hospitalisation complète, les repas se prennent en chambre. Pour les patients d'hospitalisation partielle adulte, les repas se prennent à la cafétéria. Repas accompagnant possible avec accord du médecin.

Horaires :

- Petit déjeuner : 7h30
- Déjeuner : 12h00
- Potage : 17h45
- Dîner : 18h00

Distributeur de boisson

Un distributeur de boissons et confiseries se situe à la cafétéria au RDC.

Votre chambre

Le service comporte des chambres doubles ou individuelles, équipées de téléphone et téléviseur (en location) et d'un cabinet de toilette avec douche.

Téléphone

Vous pouvez disposer d'une ligne téléphonique directe dans votre chambre et d'un crédit de communication. Les frais de communication sont à votre charge. Renseignements et tarifs auprès de l'accueil de l'établissement.

Télévision

Cette prestation est payante. Les formalités de demande d'accès et le paiement par avance peuvent se faire à l'accueil.

WIFI gratuite

Coiffeur - Pédicure

Ces prestations sont payantes à votre charge. Pour plus d'informations, se renseigner auprès du personnel soignant.

Culte

Toute liberté de culte est respectée dans l'établissement.



Visites CMPR Le Hohberg

Les visites sont autorisées du lundi au dimanche en chambre de 13h à 20h. Entrée dans l'établissement jusqu'à 18h mais sortie possible jusqu'à 20h. Vos visiteurs devront respecter les lieux et les règles de fonctionnement de l'établissement.



Permission de sortie

En hospitalisation complète, des permissions de sortie sont possibles, après autorisation médicale et signature d'une décharge :

- > pour une durée de 48h maximum
- > le retour de permission doit obligatoirement avoir lieu à 17h45 au plus tard.

En hospitalisation de jour, le patient doit être présent selon son planning personnalisé.

**Ces informations peuvent être modifiées en cas de crise sanitaires.*